Image not found or type unknown

Sanction pour non présention d'enfant

Par **gilles.92**, le **04/04/2015** à **23:49**

Bonsoir à tous.
J'ai obtenu la garde de mon fils à l'âge de 13 ans,maintenant,il en a 17 ans.
Sa mère a le 1er,3eme et 5 eme week-end/mois.
Par erreur, je me suis trompé 2 fois avec le 5ème week-end par mois, j'ai voulu corriger mon erreur avec la maman, en lui donnant en plus un autre week-end,mais,comme,elle veut me faire la guerre depuis que j'ai récupérer la garde de notre enfant, elle a portée plainte à chaque fois.
La 2ème fois, j'ai eu un rappel à la lois.
Malheureusement pour moi, en le ramenant un vendredi chez sa mère(130km), je suis tombé en panne de voiture,donc,je l'ai appelé pour lui expliquer et elle a rien voulu savoir et ma raccroché au nez.
Elle a porté plainte contre mois et 22 mois plus tard, je reçois ne convocation par le commissariat de police.
Ma question, qu'est ce que je risque en sachant que j'ai déjà eu un rappel à la lois?,malgré que je suis de bonne fois.
Merci de vos réponses,
Cordialement.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés